

Appels des procédure de cours

Par [Lise Landry](#) | Publié : 1 mai 2015

Communauté Métisse Autochtone Gaspésie, Bas St-Laurent, Îles de la Madeleine /
Gaspé Peninsula Lower, St. Lawrence, Magdalen Islands, Metis Aboriginal Community

Jugement du Juge François Huot :

-
Dossier Eric Parent, N # 105-000385-139 :

-
Jugement déposé le 8 décembre 2014, dans le district de Bonaventure :

-
Notre communauté après avoir pris le temps d'analysé et d'étudié ce jugement sur la requête de la communauté pour l'obtention d'une provision pour frais et ordonnance de sauvegarde, demande de type Caron-Okanagan, art.165 et 168 C.p.c. qui à été rejeté dans ce jugement par le juge Huot.

On se rappellera que Mrs. Eric Parent à pêché dans la Baie des Chaleur près de Paspébiac un poisson de fond appelé communautairement la plie ou sole. Lors de cette pêche les agents de Pêcherie fédérale lui ont saisis un surplus de poisson soit disant excédentaires à la limite permise selon la réglementation.

Eric Parent s'est identifié avec sa carte de membre de notre communauté et la communauté appuis et conteste ces cotas qui sont une violation de nos droits constitutionnel de subsistance selon l'article 35 de la charte constitutionnel Canadienne de droit Autochtone.

Nous sommes convaincu que le juge à erré en droit, de façon manifeste et déterminante dans sa démonstration de rejetée notre demande d'aide financière ou oublié de façon annihilénables qu'une défense pleine et entière est un droit que la charte des droits Canadien et Québécoise est constitutionnellement obligatoire sans équivoque à offrir et donné lors d'un délits à quelqu'un qui est accusé du dit délit.

Le 24 février 2015 notre appel à été reçu recevable en appel et les procédures d'appel se poursuivre.

A notre niveau, nos petits moyen financier nous permettrons de déposé de nouvelle preuves historique pertinentes dans ces appels, mais la preuve exhaustive demande une provision pour frais pour compléter nos expertises et nos frais d'avocat.

Nous sommes déterminé et nous nous défendrons jusqu'au bout dans tous nos dossiers.

Benoît Lavoie

Président C.M.A.G.B.S.L.I.M.